CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bulletin des interpellations et des questions orales

Commission de l'infrastructure, chargée des travaux publics et des communications

RÉUNION DU

MERCREDI 7 FEVRIER 2001

SOMMAIRE

INTERPELLATION

de Mme Adelheid Byttebier (N) à M. Jos Chabert, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des travaux publics, du transport et de la lutte contre l'incendie et l'aide médicale urgente, concernant "la sécurité routière dans la Région de Bruxelles-Capitale".

(Orateurs: Mmes Adelheid Byttebier, Evelyne Huytebroeck, M. Michel Moock et M. Jos Chabert, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des travaux publics, du transport et de la lutte contre l'incendie et l'aide médicale urgente)

QUESTIONS ORALES

de M. Johan Demol (N) à M. Jos Chabert, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des travaux publics, du transport et de la lutte contre l'incendie et l'aide médicale urgente, concernant "la sécurité incendie dans les stations de la STIB".

(Orateurs: M. Johan Demol et M. Jos Chabert, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des travaux publics, du transport et de la lutte contre l'incendie et l'aide médicale urgente)

de Mme Evelyne Huytebroeck (F) à M. Jos Chabert, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des travaux publics, du transport et de la lutte contre l'incendie et l'aide médicale urgente, concernant "les relations entre la STIB et les commerçants".

(Orateurs: Mme Evelyne Huytebroeck et M. Jos Chabert, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des travaux publics, du transport et de la lutte contre l'incendie et l'aide médicale urgente)

Présidence de Mme Françoise Schepmans.

- La réunion est ouverte à 14h45'.

INTERPELLATION DE MME ADELHEID BYTTEBIER A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET DE L'AIDE MEDICALE URGENTE,

concernant "la sécurité routière dans la Région de Bruxelles-Capitale".

Mme Adelheid Byttebier (en néerlandais) .- Mon interpellation d'aujourd'hui porte sur la sécurité aux abords des écoles. Nous sommes mercredi après-midi et quelques témoins sont venus avec moi. Nous nous intéressons surtout aux usagers des modes de transport doux, ceux qui sont plus calmes, moins perturbants pour l'environnement, qui laissent du temps et de l'espace aux autres usagers de la route et qui, en plus, respectent l'environnement.

Nous savons tous que la voiture occupe trop d'espace et qu'il n'est pas simple pour l'usager des modes doux de se déplacer en toute sécurité en ville. Il y a aussi des problèmes aux abords des écoles. On trouve aux abords des écoles une concentration d'usagers des modes doux.

En juin 1998, on a réalisé dans le cadre du programme Trafic et Infrastructure de l'IBSR une étude sur la sécurité routière aux abords de vingt écoles installées le long de voiries régionales. Aux abords des écoles, on retrouve de nombreux problèmes de mobilité: les professeurs ont du mal à trouver un emplacement de parcage, les parents se garent "pour un instant" afin de déposer ou de reprendre leurs enfants, ce qui augmente le sentiment d'insécurité. Les conclusions de cette étude comportent de nombreuses propositions concrètes en vue d'améliorer la sécurité dans les écoles et aux abords de celles-ci.

Dans lesquelles de ces vingt écoles, des mesures concrètes relatives à la sécurité routière ont-elles déjà été prises? Ont-elles déjà été évaluées?

Au cours de l'été 2000, l'IBSR a réalisé une deuxième étude dont nous n'avons pu consulter les résultats.

Suite à un accident survenu à proximité du Collège du Sacré-Cœur, les comités de parents concernés ont mené des enquêtes. Ils veulent allonger le temps de traversée des piétons, synchroniser les feux et modérer la vitesse du trafic. On retrouve les mêmes propositions dans la première étude réalisée par l'IBSR.

Ce deuxième rapport sera-t-il utilisé pour apporter de réelles améliorations? Pourquoi n'avons-nous pas pu avoir accès à cette étude? A-t-elle tout simplement subi un classement vertical?

De réelles améliorations ont-elles été apportées depuis lors aux abords du Collège du Sacré-Cœur?

Le 23 novembre 2000, le ministre Jos Chabert a chargé son administration de réaliser une nouvelle étude sur les abords des écoles dans la Région.

Le ministre pourrait-il me dire où en est cette étude ambitieuse?

Mme Evelyne Huytebroeck .- Au sujet du projet-pilote concernant vingt écoles en Région bruxelloise et lancé par M. Eric André, l'évaluation de l'IBSR a mis en évidence plusieurs points noirs. Quelles conclusions pouvons-nous dès lors tirer de ce projet qui devrait devenir un projet à part entière, le problème de la sécurité routière dépassant évidemment largement les abords des écoles?

Il existe bien sûr le volet sanctions mais je crois utile d'insister sur la sensibilisation du conducteur, mais aussi au sein des écoles et auprès des parents sur le risque qu'ils font courir à leurs enfants en se garant en double file.

De plus, quels outils pédagogiques la Région de Bruxelles préconise-t-elle de mettre en oeuvre? Un outil adapté aux écoles de conduite pour jeunes conducteurs, souvent responsables d'accidents, ne serait-il pas souhaitable? Une formation des polices communales, mieux axée sur le problème de la sécurité routière, serait aussi de bon augure.

Pour conclure, les compétences dans le domaine étant partagées entre le Fédéral, les Régions et les communes, y a-t-il eu contact avec la ministre fédérale qui élabore actuellement un "Code de la rue" pour prendre part de manière active à ce projet?

M. Michel Moock .- Au vu de l'augmentation constante du trafic bruxellois, il est évident qu'il faut protéger les enfants aux abords des écoles par de nouvelles infrastructures routières, mais cela coûte très cher. Au niveau régional, cela ne pose pas trop de problèmes mais au niveau des communes, cela peut souvent créer des difficultés financières. C'est pourquoi je suggère d'augmenter la part des subsides dans le domaine des travaux subsidiés.

M. Jos Chabert, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente (en néerlandais) .- L'administration régionale a, au cours du premier semestre 2000, donné pour mission à l'IBSR de vérifier dans quelle mesure les recommandations en vue de sécuriser les abords des vingt écoles à Bruxelles ont été exécutées. Mon prédécesseur avait fait réaliser une étude qui avait évalué l'aspect sécurité routière de vingt écoles réparties sur l'ensemble de la Région. Nous ne connaissons pas avec précision les critères de sélection qui ont été utilisés. En outre, toutes les écoles ne sont pas installées le long de voiries régionales et dès lors, ce sont les communes qui sont compétentes dans certains cas.

Dans la majorité des cas, des travaux d'adaptation ont déjà été réalisés conformément aux recommandations. Il s'agit par exemple du rafraîchissement des marquages au sol à proximité

de l'Institut Marius Renard, du placement de grilles à l'Institut des Ursulines, du placement de feux aux passages pour piétons à proximité de l'Ecole en couleurs, de l'Ecole Decroly et de l'Ecole européenne, de l'aménagement de plateaux avec feux à l'Ecole Sainte-Jeanne de Chantal. Des contacts ont également été établis avec les communes, par exemple en ce qui concerne les abords du boulevard de la Woluwe et le réaménagement de la chaussée de Haecht.

En ce qui concerne l'avenue Charles-Quint, les riverains et le Collège du Sacré-Cœur ont effectivement rédigé une pétition. Les premiers contacts pris avec l'école concernaient l'adaptation des feux de signalisation en faveur des transports en commun et la mise en place d'un délai réaliste pour traverser aux feux de signalisation à proximité de l'école.

En ce qui concerne l'étude relative aux abords des écoles installées le long de voiries régionales, j'attends prochainement le projet de cahier des charges de l'administration régionale. Nous avons divisé notre tâche comme suit: d'abord l'évaluation de la situation actuelle, ensuite des propositions d'adaptation qui peuvent être exécutées rapidement et enfin les projets de réaménagement.

La proposition de loi du sénateur Lindekens n'a été votée qu'au Sénat. Nous ne disposons donc pas encore des arrêtés d'exécution et nous ne connaissons pas encore la définition des abords d'une école. La division du marché nous autorise à rassembler dès à présent la documentation de base nécessaire et à préparer ainsi la deuxième phase. Mais cela ne signifie pas que rien ne se fera entre-temps. L'administration a reçu pour mission de traiter en priorité de telles demandes.

(Poursuivant en français)

Je vais informer M. Delathouwer de l'intervention de Mme Huytebroeck et de l'importance qu'elle attache à la sensibilisation et au développement d'outils pédagogiques à destination des jeunes, au niveau des écoles de conduite et des communes, comme cela se fait déjà.

Nous profiterons certainement des bienfaits du Code de la rue dès sa mise en forme définitive.

Enfin, modaliser davantage nos subsides aux travaux communaux qui donneraient la priorité aux actions de sécurité, me paraît intéressant. Je vais en parler à mon collègue compétent.

Mme Adelheid Byttebier (en néerlandais) .- Qu'allez-vous faire pour la chaussée de Haecht?

Vous avez dit que vous aviez déjà pris contact avec le Collège du Sacré-Cœur. Le temps de traversée a-t-il entre-temps été adapté?

M. Jos Chabert, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente (en néerlandais) .- Nous étudions, en concertation avec l'école, comment adapter le temps de traversée. Je souhaite également associer les pouvoirs locaux à cette réflexion. J'estime quant à moi que les piétons ont de toute façon priorité sur les automobilistes.

L'étude sur le réaménagement de la chaussée de Haecht tient compte de l'aspect sécurité.

-L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

Sécurité incendie dans les stations de la STIB

M. Johan Demol (en néerlandais) .- Il ressort d'une enquête menée par une équipe internationale regroupant plusieurs organisations de défense des consommateurs et des experts que la situation est très mauvaise en matière de sécurité dans les stations de métro bruxelloises, et plus particulièrement dans les stations de Bruxelles-Centrale et Bruxelles-Midi. Les possibilités d'évacuation en cas d'incendie ou d'une autre catastrophe sont carrément qualifiées de défaillantes. Dans l'enquête qui concernait 28 grandes stations européennes, la Belgique – et donc Bruxelles – s'est honteusement classée avant-dernière. Au vu de la catastrophe autrichienne de Kaprun, il y a là matière à réfléchir.

Le rapport mentionne notamment les manquements suivants dans la station de métro de Bruxelles-Centrale. Ce sont principalement les quais en direction de Stockel qui auraient été fort mal conçus. En cas de catastrophe, les possibilités de fuite se limitent à un seul escalier et à un escalier roulant beaucoup trop étroit. Un panneau "Accès interdit" barre l'accès de l'escalier le plus large. En outre, les deux sorties se trouvent du même côté. La distance entre la fin des quais et la sortie la plus proche est, de surcroît, beaucoup trop grande. Dans le couloir qui sépare la gare de la station de métro, les sorties de secours sont mal, voire pas du tout, indiquées. Les murs et les plafonds de la station seraient très inflammables et libéreraient des gaz toxiques en cas d'incendie.

La sécurité incendie et les possibilités d'évacuation laissent aussi à désirer à la station de métro de Bruxelles-Midi. Alors que, lorsqu'on sort du métro, il y a trois sorties, aucune n'est indiquée par un panneau. Ailleurs dans la station, les mentions sont particulièrement illisibles (blanc sur bleu). En outre, côté avenue Fonsny, l'éclairage de secours est complètement masqué par de grands panneaux, il est donc invisible. Les quais ont été mal conçus et ne sont accessibles que par des escaliers étroits. Deux des trois quais ne sont pourvus que d'un seul escalier, beaucoup trop étroit de surcroît. Test-Achats souligne que la situation n'est pas beaucoup meilleure dans les autres stations du métro bruxellois. En bref, si le feu se déclare dans une des stations de métro, les voyageurs sont pris au piège. Le risque d'un incendie est bien réel puisque l'interdiction de fumer n'est absolument pas respectée et que les contrôles sont apparemment très rares.

Pourtant, les enquêteurs estiment qu'il suffirait de peu de moyens pour améliorer les choses: faire contrôler et respecter plus strictement l'interdiction de fumer; apposer partout à des endroits visibles des pictogrammes internationaux univoques; placer des marteaux de secours partout dans les rames de métro; adapter d'urgence la législation afin de fixer des normes

de sécurité dans les gares et dans les stations de métro; veiller à ce que les sorties de secours soient accessibles en tout temps ; faire enlever tous les obstacles qui entravent l'évacuation et organiser régulièrement des exercices réalistes d'incendie et d'évacuation pour le personnel.

Existe-t-il des projets concrets pour rédiger une loi qui fixerait les normes de sécurité incendie pour les stations de métro et les gares? Un budget a-t-il été prévu pour effectuer les travaux d'adaptation nécessaires et dans l'affirmative à combien s'élève-t-il? Quand les travaux d'adaptation des infrastructures débuteront-ils et quand placera-t-on les panneaux indicateurs avec pictogrammes? Quelles mesures seront-elles prises afin de faire respecter plus strictement l'interdiction de fumer? Envisagez-vous de faire organiser régulièrement des exercices réalistes d'incendie et d'évacuation pour le personnel? Ferez-vous équiper les voitures de métro de marteaux de secours et, dans l'affirmation, quand? Dans quelles stations les travaux nécessaires seront-ils effectués et quelles stations n'en bénéficieront pas?

M. Jos Chabert, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente (en néerlandais) .- Je tiens tout d'abord à souligner que la situation n'est pas mauvaise en ce qui concerne la sécurité en général ni en ce qui concerne la sécurité incendie dans les stations de métro et les tunnels bruxellois en particulier. Nos infrastructures respectent toutes les prescriptions légales et rencontrent toutes les exigences techniques qui peuvent leur être imposées.

En ce qui concerne les initiatives législatives en matière de normes de sécurité, je vous renvoie au Fédéral qui est le pouvoir compétent. Quant aux budgets, je peux vous dire que pour l'exercice 2000 nous avons consacré un budget de 440,8 millions à l'amélioration de la sécurité dans le métro bruxellois, soit 26% du budget de fonctionnement régional destiné aux travaux d'infrastructures pour les transports en commun.

La signalétique actuelle dans les stations de métro et de prémétro est conforme à l'Arrêté royal de juin 1997. Les problèmes ponctuels font toujours l'objet d'un examen et d'adaptations, si nécessaire.

Nous avons également amélioré la communication aux voyageurs en diffusant des consignes de sécurité par un système d'amplification. Un message rappelle régulièrement aux voyageurs qu'il est interdit de fumer et depuis quelque temps les fumeurs sont verbalisés.

Au cours de ces sept dernières années, des exercices réalistes d'incendie et d'évacuation– où tous les aspects sont examinés – ont été organisés régulièrement.

Les infrastructures sont adaptées continuellement, en fonction de la faisabilité sur le terrain, afin d'améliorer le confort et la sécurité. Ainsi à la station Arts-Loi, deux sorties supplémentaires ont très récemment été mises en service. Dans quelques semaines, nous construirons également de nouvelles sorties directes à la station Bruxelles-Centrale. Nous n'avons pas attendu d'être en possession d'un rapport d'une organisation de défense des consommateurs. Je peux d'ailleurs vous dire que nous avons aussi reçu un permis de bâtir pour réaliser des travaux qui amélioreront le confort et la sécurité à la station Rogier.

M. Johan Demol (en néerlandais) .- Tout semble pour le mieux dans le meilleur des mondes. Le ministre estime-t-il, dans ce cas, que l'enquête que j'ai citée manque de crédibilité ?

M. Jos Chabert, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente (en néerlandais) .- Tout n'est pas parfait mais des travaux sont effectués en permanence pour améliorer la sécurité.

L'enquête que vous avez citée est très utile, ne fût-ce que pour attirer notre attention sur l'importance durable d'une véritable politique de la sécurité.

J'ai oublié le problème des marteaux de secours. On n'en met plus parce qu'ils sont constamment volés et utilisés ensuite à des fins impropres.

Relations entre la STIB et les commerçants

Mme Evelyne Huytebroeck .- Dans de nombreux quartiers, les commerçants craignent que des problèmes d'accessibilité découragent leurs clients. En réponse à ces problèmes, les commerçants proposent des facilités pour le parking des voitures.

Il y a un an, une étude sur les relations entre déplacements et commerces, commandée par M. Delathouwer, montrait qu'en semaine, les clients des commerces se déplacaient principalement en transports publics et qu'un tiers d'entre eux s'y rendaient à pied. Le samedi par contre, les clients utilisaient surtout l'automobile. Les conclusions de cette étude soulignaient que des transports publics adaptés permettraient d'attirer les clients et qu'une grande partie de ceux-ci n'avaient pas connaissance des lignes adaptées.

Quelles ont été les initiatives développées par la STIB pour encourager les commerçants et leurs associations à développer des pistes alternatives à l'automobile, et à informer leurs clients sur la possibilité d'utiliser les transports en commun? Quelles ont été les réactions des commerçants?

M. Jos Chabert, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente .- L'enquête demandée par M. Delathouwer a reçu un bon accueil au Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il n'y a pas eu de proposition concrète ni de demande de partenariat auprès de la STIB de la part des commerçants.

Toutefois, les bouquets de mobilité développés par la STIB ont pour but de réduire le recours à l'automobile, notamment par les systèmes de "park and ride", de parking et de gardiennage des vélos, de "car sharing", de co-voiturage, etc.

Le nouveau directeur commercial qui sera recruté par la STIB examinera sans doute les possibilités que vous envisagez.

Il existe toutefois déjà des négociations dans certaines communes avec des échevins des classes moyennes dynamiques.

En outre, la STIB développe des actions spéciales pour la promotion du shopping pour les fêtes de fin d'année ainsi que les soldes.

Les commerçants pourraient proposer à leurs clients un ticket de bus gratuit lequel pourrait être financé de la même façon que l'heure de parking gratuit qu'ils proposent, mais en collaboration avec la STIB.

Mme Evelyne Huytebroeck .- Ne serait-il pas souhaitable de voir aussi la STIB fournir un plus grand effort d'entente avec des institutions culturelles, telle que Forest-National par exemple, de manière à aboutir à des collaborations profitables au public, telle que la combinaison d'un seul billet comprenant spectacle et transport?

M. Jos Chabert, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide Médicale Urgente .- Je suis tout à fait d'accord avec vous, d'ailleurs cela se passe déjà maintenant, par exemple, avec des navettes plus tardives lors d'événements culturels. Cependant, l'idée d'inclure dans le ticket de spectacle le prix du transport public est fort intéressante et fera sûrement partie des prochaines négociations de partenariat, créneau très intéressant pour la STIB, qui sera certainement dynamisé par son nouveau directeur commercial.

- La réunion est close à 15h50'.